



Ressources chrétiennes

INTRODUCTION AUX CANONS DE DORDRECHT

C'est un grand privilège de pouvoir étudier les merveilleuses doctrines de la grâce souveraine de Dieu. Ces magnifiques doctrines sont tout à sa gloire et pour le plus grand bien des croyants! Elles nous parlent du salut entièrement gratuit en Jésus-Christ — par pure grâce, sans aucune considération de nos œuvres —, un salut préparé depuis toute éternité pour les élus de Dieu et qui sera certainement amené à son terme dans l'éternité à venir. Ces doctrines nous parlent de l'entière liberté de Dieu et de sa parfaite souveraineté dans le salut de son peuple. Notre prière est que Dieu soit honoré par ces réflexions et que nous soyons puissamment encouragés dans l'adoration de notre Dieu ainsi que dans notre vie chrétienne au service de ce Dieu souverain.

Plusieurs textes des Saintes Écritures seront cités ou considérés. Les plans détaillés, que l'on retrouve au début de chacune des cinq grandes sections, indiquent les références bibliques des principaux textes qui seront vus dans cette étude.

Mais comment organiser la matière? Par où commencer et comment structurer les idées? Plutôt que de réinventer la roue, nous avons choisi de suivre le plan d'un texte classique sur les doctrines de la grâce, à savoir les *Canons de Dordrecht*. Cette confession de foi de la Réforme, dont les articles sont cités en italique dans cette étude, nous apparaît d'une grande richesse encore aujourd'hui. Nous vivons à une période de l'histoire où nous apprécions très peu l'héritage du passé. Nous vivons aussi à une époque où les questions doctrinales sont souvent mises de côté, car elles ne feraient apparemment que diviser les chrétiens ou compliquer la simplicité de l'Évangile. C'est notre prière que cette étude nous fasse redécouvrir un héritage riche et précieux que nous ont légué nos pères dans la foi. C'est aussi notre prière qu'elle nous permette d'apprécier toujours davantage les magnifiques doctrines de la Parole de Dieu, à sa plus grande gloire.

En réponse à une erreur

Au cours de l'histoire de l'Église, plusieurs confessions de foi ont été écrites au milieu de controverses théologiques. C'est le cas des *Canons de Dordrecht*, qui ont été rédigés dans le but de réfuter les erreurs de l'arminianisme et de réaffirmer les grandes doctrines de la grâce souveraine de Dieu. Jacob Arminius était pasteur et professeur de théologie à Leiden, aux Pays-Bas, à la fin du 16^e siècle et au début du 17^e. Arminius était très brillant intellectuellement et il s'est servi de son poste influent pour répandre ses idées partout en Europe. Il enseignait des points controversés, en particulier que l'homme aurait gardé après la chute une libre volonté qui le rendrait capable d'obéir ou de désobéir à l'appel de l'Évangile et que Dieu choisirait certaines personnes en vue du salut, non pas par pure grâce et sans aucune considération de leurs œuvres, mais plutôt sur la base de leur foi connue d'avance.

Ces erreurs n'étaient pas nouvelles. Un siècle plus tôt, Érasme avait enseigné le « libre arbitre », ou la libre volonté de l'homme de pouvoir choisir Jésus-Christ. Luther s'était opposé aux idées d'Érasme en parlant plutôt du « serf arbitre » (volonté esclave du péché). Mille ans auparavant,

Pélagé avait nié que la nature humaine est corrompue par le péché. C'est Augustin qui lui avait répondu en disant que, selon la Bible, nous sommes morts dans nos péchés et que nous avons absolument besoin de la grâce souveraine de Dieu pour être sauvés.

La « remontrance »

Arminius est mort en 1609, mais le mouvement qui a porté son nom continue jusqu'à nos jours. En 1610, un groupe de gens qui propageaient les idées d'Arminius dans les Églises réformées des Pays-Bas se sont réunis pour écrire une « remontrance ». C'était une pétition visant à défendre le point de vue arminien qui était expliqué en cinq points doctrinaux. Ils auraient souhaité que leur position soit approuvée officiellement — une position qui allait d'ailleurs à l'encontre de la Confession de foi des Pays-Bas à laquelle ils souscrivaient officiellement. Leur position a plutôt suscité un grand débat dans les Églises réformées. Un Synode national a dû être convoqué en 1618 afin de répondre à la controverse.

Le Synode de Dordrecht

Le but du Synode était de juger si la position des remontrants était en harmonie avec la Parole de Dieu et avec les confessions de foi réformées. Officiellement, il s'agissait d'un Synode des Églises réformées des Pays-Bas, mais vingt-six autres délégués de huit pays d'Europe (Grande-Bretagne, Allemagne, Suisse, etc.) y ont également participé en apportant leur collaboration. Les représentants français n'ont toutefois pas été autorisés à s'y rendre à cause des persécutions. Il s'agissait donc en réalité d'un Synode international exceptionnel, un peu à l'image des grands conciles œcuméniques des premiers siècles au cours desquels des pasteurs et des théologiens s'étaient réunis en vue de régler des conflits doctrinaux majeurs.

L'un des principaux fruits du Synode de Dordrecht a été de mettre par écrit les *Canons* (ou décisions) de Dordrecht, qui ont d'ailleurs été rédigés en néerlandais, en français et en latin, puis traduits plus tard en plusieurs langues. Contrairement aux confessions de foi du 16^e siècle qui ont été rédigées par des individus, ce texte a été écrit par une assemblée ecclésiastique. Au Synode national d'Alès en 1620, les Églises réformées de France ont reçu et approuvé ces Canons comme étant conformes à la Parole de Dieu. Tous les pasteurs et anciens devaient prononcer publiquement le « serment d'approbation » prévu à cet effet.

Un temps de mise à l'épreuve

Les réformés de cette époque ont donc traversé un temps de mise à l'épreuve. L'Église de Rome avait-elle raison, après tout, de souligner que l'homme devait gagner son salut? Les anabaptistes avaient-ils raison, après tout, de dire que l'homme devait d'abord répondre avant que Dieu vienne dans sa vie? Ou bien la grâce souveraine de Dieu dans le salut des hommes était-elle une doctrine fondamentale? De quelle manière les réformés de cette époque ont-ils répondu? Comment répondons-nous encore aujourd'hui?

Qui décide de notre salut?

Les arminiens affirmaient les points suivants :

1. Dieu élit des gens sur la base de la foi connue d'avance. La foi est une condition que l'homme doit remplir avant qu'il soit élu par Dieu. L'élection est basée sur un acte de l'homme et non sur le bon plaisir souverain de Dieu. Il ne s'agit pas du choix de Dieu, mais du choix de l'homme. Une personne est sauvée si elle décide d'accepter Jésus-Christ dans sa vie.

2. L'expiation du Christ est pour tous les hommes. Le Christ a acquis la possibilité pour l'homme d'être sauvé, mais il n'a réellement assuré le salut de personne. L'efficacité de l'œuvre de la rédemption du Christ dépend de son acceptation par l'homme.

3. L'homme peut faire le bien. Par la « lumière de la nature » et à l'aide de la grâce de Dieu, l'homme peut être régénéré et venir à la foi par sa propre volonté. Son salut dépend de sa libre volonté. Il peut choisir le bien ou le mal en toutes choses spirituelles. La foi est la contribution de l'homme au salut.

4. L'homme peut résister de manière efficace à la puissance de régénération du Saint-Esprit. La régénération de l'homme relève de son propre pouvoir. Le Saint-Esprit ne peut donner la vie à moins que le pécheur ne réponde.

5. Un croyant peut entrer dans la grâce de Dieu, puis la perdre, la retrouver à nouveau et ainsi de suite. Il ne peut jamais être certain de son salut jusqu'au jour de sa mort. La persévérance est une condition qu'il doit remplir avant son élection.

Les *Canons de Dordrecht* ont répondu en cinq points aux affirmations des arminiens :

1. *L'élection inconditionnelle* : L'élection est un acte souverain de l'amour de Dieu. Un individu n'a pas à remplir certaines conditions avant d'être élu par Dieu. L'élection n'est pas le fruit de la foi, mais la foi est le fruit de l'élection.

2. *L'expiation particulière (« limitée »)* : Le Christ est mort pour les élus. L'élection ne dépend pas de la volonté de l'homme, mais de la grâce de Dieu et de son bon plaisir souverain. Le Christ est venu pour sauver son peuple de ses péchés. Le Christ n'a pas acquis la possibilité pour l'homme d'être sauvé, mais il a plutôt obtenu le salut réel de ses élus.

3. *La dépravation totale* : Tous les hommes sont morts dans le péché et sont, par conséquent, totalement incapables d'accomplir quelque bien que ce soit. La puissance régénératrice du Saint-Esprit, qui agit au moyen de la prédication de la Parole, doit donner la vie aux pécheurs.

4. *La grâce irrésistible* : Dieu est plus fort que l'homme et brise sa résistance. Il agit de manière à ce que l'homme veuille croire.

5. *La persévérance des saints* : Les croyants peuvent tomber dans le péché, mais jamais ils ne se retrouveront complètement en dehors de la grâce de Dieu. La persévérance des saints est le résultat de l'élection.

Qui décide de notre salut? Pour les arminiens, le salut est un effort combiné. Dieu a déjà « voté » pour notre salut, il a contribué et Satan a voté contre. Le vote décisif nous appartient. Pour les réformés, le salut dépend uniquement de Dieu. La responsabilité humaine est subordonnée à la souveraineté de Dieu. Dieu est entièrement souverain et nous sommes entièrement responsables.

Des vérités glorieuses

Les *Canons de Dordrecht* nous présentent donc les vérités glorieuses de la grâce souveraine de Dieu en ce qui concerne notre salut. Nous voulons nous rappeler avec les croyants d'autrefois que notre salut vient de Dieu, du début jusqu'à la fin. Cette connaissance nous permettra en tant qu'enfants de Dieu de vivre dans la pleine assurance de notre foi. C'est un enseignement tout à fait biblique, très utile et très réconfortant. Il est donc important de connaître cet enseignement et de l'apprécier à sa juste valeur, par la grâce de Dieu. La doctrine de la souveraineté de Dieu dans

l'élection et le salut de son peuple procure une consolation inexprimable à tous ceux qui croient. Nous voulons protéger, défendre, aimer, apprécier, faire connaître un trésor aussi inestimable.

De l'opposition constante

Comme il est triste de rencontrer de l'opposition chaque fois que nous revenons à ces vérités fondamentales! (Voir les « objections » à la fin de certaines sections). Si Dieu, par un acte souverain de sa volonté, décide qui sera sauvé et qui ne le sera pas, cela signifie qu'il laisse des gens se perdre dans leurs péchés. Souvent, les gens répliquent : « Mon Dieu ne ferait jamais une telle chose. » Dieu est bon. Par conséquent, pour plusieurs, il est inconcevable que Dieu puisse agir ainsi. Les merveilleuses doctrines de la grâce sont alors rejetées, mises de côté ou diluées au profit d'un soi-disant libre choix de l'homme, de sorte que le peuple de Dieu se trouve privé de son réconfort et Dieu de sa gloire. Immanquablement, la discussion se met à dégénérer et tombe dans un débat philosophique au sujet de la liberté humaine. L'homme pécheur essaie de rationaliser au moyen de son intelligence corrompue ce qu'il pense que Dieu peut ou ne peut pas faire, ou ce qu'il imagine que Dieu devrait ou ne devrait pas faire. Les *Canons de Dordrecht* refusent de tomber dans ce piège. Du début jusqu'à la fin, les *Canons* nous replacent devant les Écritures saintes.

Nous soumettre à sa Parole

Il nous faut constamment revenir aux Saintes Écritures, les connaître, les sonder. C'est ainsi que nous pourrions sans cesse nous émerveiller de la grâce souveraine de Dieu et y trouver un puissant réconfort. C'est ainsi également que nous pourrions être employés par Dieu afin que d'autres puissent goûter à ce réconfort et se réjouir avec nous de la gloire merveilleuse de notre Dieu souverain. Nous devons donc faire attention de ne pas nous servir de notre raison embrouillée par le péché pour essayer d'éviter de présenter Dieu tel qu'il se révèle dans les passages qui ne semblent pas en harmonie avec notre pensée logique limitée. Notre appel est plutôt de nous humilier sous la puissante main de Dieu, de soumettre nos pensées à sa Parole et de laisser Dieu être Dieu!

Paulin Bédard, pasteur

Le solide fondement du salut, série d'études doctrinales sur les Canons de Dordrecht.
Copyright © 2014. Utilisé avec permission.

www.ressourceschretiennes.com